

Ofi Invest Precious Metals UFFA

FRO014013XJO

30/04/2026

 Commercialisé en 

 Étoiles Six Financial Information⁽²⁾⁽³⁾

Matières premières

Orientation de gestion

Le fonds vise à s'exposer de manière synthétique à l'indice Basket Precious Metals Strategy, représentatif d'un panier composé de métaux précieux et de produits sur taux d'intérêt, pour saisir les opportunités offertes par les variations de cours sans passer par des investissements directs dans les actions minières du secteur. Il propose une offre simple, transparente assortie d'une couverture quotidienne contre le risque de change.

Principales caractéristiques

Date de création de la part
21/11/2025

Date de lancement de la part
24/11/2025

Société de gestion
Ofi Invest Asset Management

Forme juridique
SICAV

Classification AMF
Fonds mixte

Affectation du résultat
Capitalisation

Fréquence de valorisation
Journalière

Ticker Bloomberg
-

Publication des VL
www.ofi-invest-am.com

Frais de gestion maximum TTC
2,00%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation
2,02%

Indice de référence



▶ Actif net du fonds	1 989,65 M€
▶ Actif net de la part	12,16 M€
▶ Valeur liquidative	1 241,10 €

	Fonds	Indice
▶ Performance mensuelle ⁽¹⁾	-	-



▶ Gérants



Benjamin Louvet



Olivier Daguin



Marion Balestier

Les équipes sont susceptibles d'évoluer



▶ Profil de risque⁽³⁾



▶ Durée de placement recommandée

Supérieur à 5 ans



▶ SFDR⁽³⁾ Article 8

	Fonds	Univers
▶ Notation ESG ⁽³⁾	6,75	-
▶ Couverture note ESG	100,00%	-

(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. L'indice de référence est calculé dividendes/coupons inclus. (2) Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

Ofi Invest Precious Metals UFFA

FR0014013XJO

30/04/2026

► Composition de l'indice⁽¹⁾

Contrat à terme	Code	Poids
Or	GC	35,0%
Argent	SI	20,0%
Platine	PL	20,0%
Palladium	PA	5,0%
SOFR 3 mois	SRA	20,0%

► Contribution à la performance mensuelle brute⁽¹⁾

Contrat à terme	Performance du marché	Contribution au portefeuille
Or	-1,05%	-0,51%
Argent	-1,91%	-0,49%
Palladium	3,08%	0,22%
Platine	1,24%	0,34%
SOFR 3 mois	0,01%	-

► Principales lignes par type d'instrument

Titres de créances négociables			
Libellé	Poids	Pays	Échéance
GOVT FRANCE (REPUBLIC OF) 10/06/2026	25,5%	Dispo/Liquidités investies	10/06/2026
GOVT FRANCE (REPUBLIC OF) 05/08/2026	25,4%	Dispo/Liquidités investies	05/08/2026
GOVT BELGIUM KINGDOM OF (GOVERNMENT) 11/06/2026	15,7%	Dispo/Liquidités investies	11/06/2026
GOVT BELGIUM KINGDOM OF (GOVERNMENT) 14/05/2026	11,9%	Dispo/Liquidités investies	14/05/2026
GOVT FRANCE (REPUBLIC OF) 22/07/2026	9,6%	Dispo/Liquidités investies	22/07/2026

Swap		
Swap sur indice	Poids	Contrepartie
Ofi Invest Precious Metals UFFA	124,9%	(UBS/SG/BNP/JPM/Bof A/GS)

► Profil / Chiffres clés⁽³⁾

Nombre de lignes 24

Ofi Invest Precious Metals UFFA

FR0014013XJ0

30/04/2026



► Commentaire de gestion

Le fonds OFI Invest Precious Metals termine le mois d'avril en territoire légèrement négatif, dans un environnement de marché qui aura été des plus agités.

Le mois aura été moins marqué par la macro que par la réactivité quasi-mécanique des marchés aux publications du président américain sur Truth Social. En quelques dates, le 1er avril, Trump affirme que l'Iran a demandé un cessez-le-feu. L'or bondit dans la foulée de près de 3% et l'argent de 2%. Le lendemain, à la suite de son discours télévisé où il annonce une escalade militaire, effet inverse, l'argent cède plus de 4% et l'or près de 3%. Le 8 avril, l'annonce d'un cessez-le-feu de deux semaines permet à l'or de reprendre plus de 2% et à l'argent près de 5%. À cela s'ajoutent les épisodes successifs de « stop and go » dans les négociations à Islamabad à partir du 12 avril, suivis par l'ouverture puis la fermeture du détroit d'Ormuz le 18 avril par l'Iran, immédiatement contrée par un blocus américain.

Les communications du président Trump sont donc devenues un facteur de volatilité à part entière, distinct des fondamentaux, et susceptible de générer des mouvements disproportionnés au regard des informations réelles qu'elles véhiculent... la logique qui sous tend cette volatilité est la même que celle observée durant le mois de mars, l'évolution des prix du pétrole et du gaz a un impact sur l'évolution des anticipations d'inflation qui elle-même a un impact sur les anticipations des décisions de politiques monétaires plus ou moins accommodantes des principales banques centrales dont la Réserve Fédérale Américaine.

La situation au Moyen-Orient reste néanmoins des plus préoccupantes. L'Agence Internationale à l'Énergie a en effet qualifié la fermeture du détroit d'Ormuz de « plus grande perturbation énergétique jamais enregistrée ». Selon le FMI dans son World Economic Outlook d'avril 2026, « la fermeture du détroit d'Ormuz et la hausse des prix de l'énergie ont un impact négatif sur la croissance mondiale et haussier sur l'inflation, le tout dans un contexte d'incertitude élevée ». Les banques centrales pourraient donc devoir choisir dans une situation de stagflation entre la lutte contre l'inflation énergétique et le soutien à la croissance.

Ce contexte de tensions géopolitiques extrêmes et d'incertitude monétaire semble donc tout spécialement porteur pour l'or et les métaux précieux.

Les déséquilibres fondamentaux qui préexistaient au conflit sont toujours présents. Le marché de l'argent est toujours en déficit structurel (et ce pour la sixième année consécutive), le marché du platine est en déficit pour la quatrième année consécutive avec des stocks disponibles inférieurs à cinq mois de demande mondiale selon le World Platinum Investment Council (WPIC) dans son dernier rapport trimestriel (Q4 2025), et enfin les banques centrales qui achètent de l'or à un rythme deux fois supérieur à leurs habitudes d'avant 2022 semblent toujours insensibles aux niveaux de prix (+244t au Q1 2026 selon le World Gold Council).

Ofi Invest Precious Metals UFFA

FR0014013XJ0

30/04/2026

► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	08/03/2012
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : https://www.ofi-invest-am.com/fr .
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	PwC
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	12:00
Limite de rachat	12:00
Règlement	J+2
Investissement min. initial	-
Investissement min. ultérieur	-
Libellé de la SICAV	Global SICAV
Libellé du compartiment	Ofi Invest Precious Metals
Valorisateur	Société Générale Paris
Dépositaire	Société Générale Paris

Ofi Invest Precious Metals UFFA

FR0014013XJO

30/04/2026

Glossaire

ALPHA

L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.

BETA

Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.

DÉLAI DE RECOURVEMENT

Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.

SRRI

Le SRRI (Synthetic Risk & Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

TRACKING ERROR

L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.

VOLATILITE

La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements. La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.

RATIO DE SHARPE

Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.

SFDR

La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.

SRI

Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.

ÉTOILES SIX FINANCIAL

La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa catégorie Europerformance, à partir de trois années d'historique au minimum. Un score est calculé en comparant la performance et la volatilité du fonds à celles de son indice de catégorie, puis transformé en nombre d'étoiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliquée aux fonds disposant de 2 à 3 ans d'historique, en reliant leurs performances à celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les catégories ou fonds jugés trop hétérogènes, insuffisamment documentés ou présentant un historique incomplet sont exclus du processus.

PERTE MAXIMALE

La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.

RATIO D'INFORMATION

Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.

Ofi Invest Precious Metals UFFA

FR0014013XJ0

30/04/2026

► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site www.ofi-invest-am.com. Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.